

2 mars 2009

CANADA
PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire de la municipalité de Bolton-Ouest a été tenue lundi le 2 mars 2009 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

PRESENTS: Maire Donald Badger
Conseillers: #1 Lisa Merovitz,
#2 Joann McBrine, #3 Loren Allen, #4 Frank Simms,
#5 Stanley Horne, #6 Tony Rotherham ainsi que
l'inspecteur municipal Charles Brunelle & la
Directrice-générale Carrol Kralik.

ORDRE DU JOUR

1.	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3.	ADOPTION DU PROCES-VERBAL
4.	AFFAIRES DE LA REUNION PRECEDENTE
4.1	-Requête en acquisition judiciaire
4.2	-Les services d'intervention inclus dans l'entente incendie
4.3	-Information concernant des versements des taxes
5.	VISITEURS
6.	URBANISME
6.1	-Rapport du comité consultatif d'urbanisme -Adoption de 1 ^{er} projet de règlement #264-2008-09-02 concernant les dispositions relative à l'éclairage extérieur dans le règlement de zonage -Demande à la CPTAQ, T. Rotherham -Avis de motion concernant les dispositions relative aux tours de télécommunications -Avis de motion afin d'amender le chapitre 6 dans le règlement de zonage -Adoption de règlement #267-2008-09-01 concernant le tarif annuel pour un chenil
7.	RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
8.	CORRESPONDANCE
8.1	-Demande d'autorisation pour le droit de passage dans Bolton-Ouest, Fondation canadienne Espoir jeunesse
8.2	-Demande de Potton à la MRC pour partager le fonds réservé à l'entretien des chemins
8.3	-Demande d'autorisation la Coupe des Amériques
8.4	-Demande de rencontre, Corporation Bassin Versant Baie Missisquoi
8.5	-Demande de l'aide financière, soirée des bourses, École J.J. Bertrand à Farnham
9.	ADMINISTRATION
9.1	-La liste pour la vente pour taxes 2009
10.	INCENDIE
10.1	-Rapport pour le mois de février 2009
11.	VISITEURS
12.	VARIA
13.	COMPTES À PAYER

#022-0309

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par conseillère McBrine
appuyé par conseillère Merovitz & résolu à l'unanimité QUE l'ordre du jour proposé soit adopté tel qu'amendé.

#023-0309

ADOPTION DE PROCES-VERBAL

Proposé par conseiller Horne
appuyé par conseiller Simms & résolu à l'unanimité QUE le procès-verbal de la réunion régulière du 2 février 2009 soit adopté tel que rédigé.

4.

AFFAIRES DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Steve Boyer & Carole Primeau ont commencé des démarches afin d'acquérir le titre du lot P405-16. Le conseil municipal n'a pas reçu la confirmation écrite tel que demandé pour le terrain requis afin de construire un "turn-around". La conseillère Merovitz discutera le cas avec le notaire qui s'en occupe du dossier.

L'entente concernant les services incendie avec la Ville de Lac Brome inclus les services d'intervention, recherche en forêt, sauvetage en hauteur, etc.

Le conseil a été avisé qu'un règlement est requis afin de changer le nombre de versements pour paiement des taxes. Nous rediscuterons le sujet à l'automne, afin d'être prêt pour des taxes 2010 s'il y en a des changements à faire.

5.

VISITEURS

+/- 6 personnes assistaient.

6.

URBANISME

6.1

#024-0309

Rapport du comité consultatif d'urbanisme

Proposé par conseillère McBrine
appuyé par conseiller Allen & résolu à l'unanimité QUE le rapport du comité consultatif d'urbanisme soit approuvé.

#025-0309

Adoption de 1^{er} projet de règlement #264-2008-09-02 modifiant le règlement de zonage #264-2008 dans le but d'inclure des dispositions relatives à l'éclairage extérieur

Proposé par conseillère McBrine
appuyé par conseiller Horne et résolu à l'unanimité QUE le conseil municipal adopte le 1^{er} projet de règlement #264-2008-09-02 modifiant le règlement de zonage #264-2008 dans le but d'inclure des dispositions relatives à l'éclairage extérieur.

#026-0309

Demande pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture sur les lots P56, P57, P178

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a reçu une demande d'autorisation adressée à la CPTAQ de M. Anthony Rotherham;

ATTENDU QUE la nature de la demande est pour le lotissement et l'aliénation de 73 hectares et la construction d'une résidence unifamiliale sur une superficie de 5,000 m² comprise dans le résidu de 9 hectares que le demandeur désire conserver pour lui-même;

ATTENDU QUE M. Anthony Rotherham & Mme. Audrey Schmidt sont les propriétaires des lots P57, 57-3,

2 mars 2009

P178 & P56 ayant une superficie totale de 81.91 hectares dans la municipalité de Bolton-Ouest, canton de Bolton;

ATTENDU QUE le zonage municipal permet les résidences unifamiliales dans la zone AF-2;

ATTENDU QU'il y a ailleurs dans le territoire de la municipalité de l'espace approprié disponible hors de la zone agricole pour la construction d'une résidence;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseiller Simms appuyé par conseillère Merovitz & résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest recommande à la CPTAQ d'autoriser le lotissement et l'aliénation de 73 hectares et d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale sur une superficie de 5,000 m² comprise dans le résidu de 9 hectares que le demandeur désire conserver pour lui-même. Le tout conforme aux règlements municipaux.

Le conseiller Rotherham s'est abstenu de voter.

#027-0309

Demande pour un bureau professionnel comme usage accessoire à la résidence située au 246 chemin de Brill, lot P4

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a reçu une demande d'autorisation adressée à la CPTAQ de Mme. Marie-Eve Lussier;

ATTENDU QUE la nature de la demande est pour un bureau professionnel comme usage accessoire à la résidence située au 246 chemin de Brill;

ATTENDU QUE M. Paul Langlais & Mme. Marie-Eve Lussier sont les propriétaires du lot P4 ayant une superficie totale de 6.374 hectares dans la municipalité de Bolton-Ouest, canton de Bolton;

ATTENDU QUE l'article 6.1.2.1 du règlement de zonage municipal #264-2008 autorise les bureaux professionnels comme usage accessoire à l'usage résidentiel dans la zone AF-3;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseillère McBrine

appuyé par conseiller Horne & résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest recommande à la CPTAQ d'autoriser un bureau professionnel comme usage accessoire à la résidence située au 246 chemin de Brill. Le tout conforme aux règlements municipaux.

Avis de motion a été donné par conseillère McBrine qu'à une réunion subséquente, un règlement sera adopté afin de modifier le règlement de zonage #264-2008 concernant les dispositions relatives aux tours de télécommunications. Nous disposerons de la lecture dudit règlement à l'adoption.

Avis de motion a été donné par conseillère Merovitz qu'à une réunion subséquente, un règlement sera adopté afin de modifier le règlement de zonage #264-2008 concernant l'usage accessoire à la résidence. Nous

disposerons de la lecture dudit règlement à l'adoption.

#028-0309

Adoption de règlement #267-2008-09-01 modifiant le règlement de permis et certificats #267-2008 établissant le tarif annuel d'un certificat d'autorisation pour l'exploitation d'un chenil

Proposé par conseiller Allen

appuyé par conseiller Horne & résolu à l'unanimité QUE le conseil municipal adopte le règlement #267-2008-09-01 modifiant le règlement de permis et certificats #267-2008 établissant le tarif annuel d'un certificat d'autorisation pour l'exploitation d'un chenil.

7.

#029-0309

RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Proposé par conseiller Horne

appuyé par conseiller Simms & résolu à l'unanimité QUE le rapport de l'inspecteur municipal soit approuvé ainsi que son chèque de kilométrage au montant de \$98.40 et celui pour l'inspecteur en voirie au montant de \$188.00.

PERMIS ÉMIS

Voir liste ci-jointe

La réunion d'atelier du conseil avant la réunion du 6 avril 2009 aura lieu mardi le 31 mars 2009 à 9h00 à l'Hôtel de Ville.

8.

CORRESPONDENCE

8.1

Le conseil n'est pas intéressé au projet porte à porte de la Fondation canadienne Espoir jeunesse.

8.2

La municipalité du Canton de Potton demande à la MRC Brome-Missisquoi de partager les fonds de Bolton-Ouest réservés à l'entretien des chemins.

8.3

#030-0309

Demande d'autorisation - Coupe des Amériques

ATTENDU QUE la Coupe des Amériques aura lieu du 26 au 28 juin 2009;

ATTENDU QU'ils prendront la Route 243 à Bolton-Ouest dimanche le 28 juin 2009;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports demande copie des autorisations municipales des municipalités concernées;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseillère
McBrine

appuyé par conseillère Merovitz & résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest autorise le passage de la Coupe des Amériques sur la Route 243 à Bolton-Ouest dimanche le 28 juin 2009.

8.4

Le conseil municipal n'est pas intéressé à une rencontre avec la Corporation Bassin Versant Baie Missisquoi.

8.5

Le conseil municipal n'est pas intéressé à participer à la soirée des bourses à l'école J.J. Bertrand à Farnham.

9.

ADMINISTRATION

9.1

#031-0309

La vente pour non-paiement des taxes - le 11 juin 2009

ATTENDU QUE le conseil municipal de Bolton-Ouest a été avisé le 2 mars 2009 de tous cas avec des taxes impayées depuis 2 ans;

ATTENDU QUE la date limite afin de payer les comptes en retard est le 9 mars 2009;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseiller Rotherham appuyé par conseiller Horne et résolu à l'unanimité QUE le conseil municipal de Bolton-Ouest autorise la vente des immeubles qui n'ont pas payés des montants nécessaires à la municipalité avant le 9 mars 2009.

La conseillère McBrine a quitté la réunion à 21h10.

13.

COMPTES A PAYER

Solde à la banque le 31.01.09	\$	140,727.53
Dépenses février		75,507.52
Dépôts février		37,330.11
Solde à la banque le 28.02.09	\$	102,550.12
+GIC \$258,952.39 + GIC \$25,711.54 (fonds de parcs & terrain de jeux)		

Je, la secrétaire-trésorière soussignée certifie qu'il y a suffisamment de fonds pour payer les comptes du mois de février/mars 2009 au montant de \$96,910.31 (voir liste ci-jointe)

#032-0309

Paiement des comptes

Proposé par conseiller Horne appuyé par conseiller Simms & résolu à l'unanimité QUE les comptes du mois de février et mars 2009 au montant de \$96,910.31 soient payés.

Proposé par conseillère Merovitz que la réunion se termine à 21h20.

Adopté

Carrol Kralik
Directrice-générale

Donald Badger
Maire

PROCHAINE REUNION RÉGULIERE DU CONSEIL LUNDI
LE 6 AVRIL 2009 À 19H30.